



Sucession bloquee depuis 2009

Par **nabyx**, le **22/11/2011 à 17:26**

Bonjour, ma maman est décédée en 2008 je suis son fils et héritier unique je vie en Algérie ma maman vivait en France elle était résidente elle avait des comptes a la rncaisse d'épargne de France. n'ayant envoyer tous les document que m'avait demander la banque rnpour la succession la banque a confirmer que le dossier était complet est qu'il allez faire le nécessaire dans 15 jours au max depuis 2009 je les appelle au téléphone presque chaque semaines c'est toujours la mémé réponse oui monsieur nous allons vous envoyer du courrier dans 10.15jours ..etc.. mimi a qui j'ai envoyer du courrier m'avait demander de voir avec le consulat de France pour l'acte d'héritage ce que j'ai fait effectivement il existe une convention entre l'algerie et la France au consulat il mon dit que tous était en règle le document délivrer par le notaire était en règle il mon donner une copie de la convention que j'ai faxer a la banque j'ai appelle le conseiller plusieurs fois il a envoyer des message email rien avant y'avait une personne charger du dossier elle avait un nom et un prénom aujourd'hui c'est une équipe a qui je doit chaque fois répéter mon histoire. j'ai reçu un email d'un collègue a vous qui me demande de suivre cette affaire pour pas trop chère mon email nabyx@Yahoo.fr merci pour votre aide

Par **mimi493**, le **22/11/2011 à 17:40**

LRAR de mise en demeure à la banque, disant que ça suffit (vous mettez tous les renseignements, la chronologie), que non seulement vous exigez le déblocage sous huitaine avec paiement des intérêts depuis 2009 et qu'à défaut, vous saisissez la justice française avec demande de dommages et intérêts